

Communiqué de presse pour le rapport: « Intensifier l'absorption de dioxyde de carbone – Recommandations pour naviguer entre opportunités et risques dans l'UE »

Un nouveau rapport du conseil consultatif sur le climat de l'UE présente des recommandations pour accélérer l'absorption de dioxyde de carbone tout en maîtrisant les opportunités et les risques

Le conseil scientifique consultatif européen sur le changement climatique publie aujourd'hui son rapport : *Intensifier l'absorption de dioxyde de carbone – Recommandations pour naviguer entre opportunités et risques dans l'UE*. Ce rapport détaille les actions clés à mettre en œuvre pour permettre à l'Union européenne d'accélérer le déploiement des dispositifs d'absorption de dioxyde de carbone, soulignant leur potentiel d'innovation, de restauration des écosystèmes et de création d'opportunités économiques, tout en apportant des garanties environnementales et sociales.

Le changement climatique perturbe déjà les écosystèmes, les infrastructures et la sécurité alimentaire et énergétique en Europe et dans le monde. 2024 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée depuis 1850. En complément de réductions drastiques des émissions, éliminer de l'atmosphère le dioxyde de carbone (CO₂) est essentiel pour enrayer le réchauffement climatique, stabiliser le climat et limiter les effets les plus graves du changement climatique.

L'UE s'est engagée à ramener ses émissions nettes à zéro d'ici 2050 – et, au-delà, à parvenir à des émissions négatives, où l'absorption de CO₂ dépasse les émissions. Or, le déclin actuel du puits de carbone européen (l'absorption et le stockage de CO₂ par les systèmes naturels, tels que les forêts et les sols) et la lenteur du déploiement des nouvelles méthodes d'absorption, soulignent l'urgence d'une réponse politique forte pour intensifier l'absorption de CO₂ à l'échelle de l'UE.

Le professeur Ottmar Edenhofer, président du conseil consultatif, déclare : « *Pour atteindre ses objectifs climatiques, l'UE doit rapidement intensifier l'absorption de dioxyde de carbone tout en poursuivant des réductions drastiques des émissions. Avec les bons leviers, un cadre politique dynamique peut stimuler l'innovation et renforcer la position de l'UE dans la course mondiale au leadership en technologies propres.* »

Des objectifs distincts, un soutien accru à l'innovation et des garanties environnementales sont essentiels pour accélérer l'absorption de dioxyde de carbone

Le conseil consultatif recommande de fixer des objectifs juridiques distincts pour l'absorption permanente et l'absorption temporaire de CO₂, afin d'envoyer des signaux clairs aux investisseurs et de stimuler les avancées technologiques. Il appelle à un renforcement du financement de l'innovation et à la mise en place d'incitations de marché pour stimuler une demande précoce en matière d'absorption de CO₂, tout en garantissant un suivi rigoureux pour gérer les risques associés et une implication du public pour une sensibilisation accrue.

La professeure Laura Diaz Anadon, vice-présidente du conseil consultatif, commente : « *Accélérer l'innovation et la compétitivité est une priorité clé pour l'UE. Pour l'absorption de dioxyde de carbone, cela nécessite des orientations claires et des investissements publics substantiels afin d'améliorer la maturité technologique et commerciale des différents dispositifs d'absorption. Diversifier les approches, garantir un suivi rigoureux et renforcer l'engagement du public permettront d'assurer que les dispositifs d'absorption produisent les bénéfices escomptés pour le climat, tout en apportant des garanties environnementales et en répondant aux préoccupations sociétales.* »

L'intégration progressive de l'absorption permanente dans le marché européen du carbone garantirait un déploiement économiquement efficace

Si un soutien public est nécessaire pour surmonter les défis des premières étapes, le conseil consultatif recommande d'intégrer progressivement les dispositifs d'absorption permanente dans le système d'échange de quotas d'émission de l'UE. Ainsi, les projets d'absorption permanente de CO₂ pourraient générer des crédits, selon des critères de durabilité stricts, ce qui créerait un modèle de financement innovant pour soutenir l'essor de l'absorption de CO₂ tout en limitant la dépendance aux budgets publics.

D'après le **professeur Ottmar Edenhofer** : « *Une fois qu'un cadre de certification robuste sera en place, l'intégration des activités d'absorption permanente dans le système d'échange de quotas d'émission de l'UE contribuera à équilibrer les réductions d'émissions et l'absorption de manière efficace sur le plan économique. Ce processus devra être mis en place progressivement et encadré avec soin afin de tenir compte de la maturité technologique et des risques environnementaux. En outre, un organisme de régulation devrait superviser l'offre et la demande de crédits d'absorption de CO₂ afin de garantir un système solide et efficace.* »

Le conseil consultatif recommande également de reconnaître une « responsabilité élargie des émetteurs » qui obligerait les entreprises émettant aujourd'hui des gaz à effet de serre à contribuer à leur absorption future. Une telle approche contribuerait tout particulièrement à atteindre des émissions nettes négatives dans l'UE.

Inverser le déclin du puits de carbone terrestre de l'UE grâce à des méthodes d'absorption temporaire renforcées

Le conseil consultatif alerte sur le déclin critique du puits de carbone de l'UE, une tendance aggravée par les impacts du changement climatique tels que les incendies de forêt, les sécheresses et les inondations. Pour inverser cette tendance, le conseil consultatif recommande la mise en place de nouveaux instruments de tarification afin de récompenser les gestionnaires de terres pour la capture du carbone et d'intégrer un prix sur les émissions dans le secteur de l'utilisation des terres.

La professeure Jette Bredahl Jacobsen, vice-présidente du conseil consultatif, précise : « *À l'heure actuelle, les politiques européennes en matière d'utilisation des terres ne sont pas suffisamment alignées sur les objectifs climatiques et de durabilité. Des mesures incitatives plus ciblées, pour récompenser l'absorption de carbone dans l'usage des terres, pourraient générer des financements pour contribuer à rétablir le puits de carbone de l'Union et renforcer la résilience des écosystèmes face au changement climatique.* »

À propos de l'absorption de dioxyde de carbone

L'absorption de dioxyde de carbone fait référence à la capture de CO₂ de l'atmosphère et à son stockage durable. **L'absorption temporaire** correspond à des méthodes permettant d'augmenter le stock de carbone dans les environnements naturels, par exemple à travers le boisement ou la séquestration du carbone dans les sols. Ce stockage reste temporaire, car le carbone finit par être relâché dans l'atmosphère au bout de quelques années à plusieurs siècles. **L'absorption permanente** consiste à stocker le CO₂ pendant des millénaires, généralement dans des formations géologiques. Parmi les principales méthodes d'absorption permanente actuellement étudiées figurent la bioénergie avec captage et stockage de CO₂ (BECCS) et le captage direct et stockage du CO₂ de l'air (CSDCA).

À propos du conseil scientifique consultatif européen sur le changement climatique

Le conseil scientifique consultatif européen sur le changement climatique est un organisme indépendant fournissant à l'Union européenne (UE) des connaissances, une expertise et des conseils scientifiques en matière de changement climatique. Le conseil consultatif évalue les politiques et identifie des actions et opportunités permettant d'atteindre les objectifs climatiques de l'UE. Créé en 2021 par la loi européenne sur le climat, il est composé de 15 experts scientifiques indépendants couvrant un large éventail de disciplines.

[Pour plus d'informations sur le conseil consultatif, consultez notre site.](#)

Contact presse : Rasmus Sangild / rasmus.sangild@esabcc.europa.eu